

LES TAXIS

Taxi Saint Just : 04.77.65.04.04
Dominique PALLAS : 04.77.65.01.16

LES LIGNES DE PROXIMITÉ

Le **Conseil départemental de la Loire** organise deux lignes de proximité sur le canton de Saint Just-en-Chevalet.

- ▶ **La ligne M215** les jeudis, part de Luré en passant par St Marcel d'Urfé et Juré avant de rejoindre St Just-en-Chevalet.
- ▶ **La ligne M202** les jeudis, part de Chérier, passe par La Tuilière, avant d'arriver à St Just-en-Chevalet.

Transport AQUILON: 04 77 71 46 95

Le coût du trajet est de : **1,30 €**.

LE COVOITURAGE

Covoiturage :

www.covoiturage42.fr



TRANSPORT TIL

Le **Conseil départemental de la Loire** et les cars du réseau TIL vous emmènent à travers le département, tous les jours de l'année, pour un tarif unique de **2€**.

La **ligne 206** fait l'aller-retour entre Roanne et Saint Just-en-Chevalet (*dessert sur le canton: Saint-Priest-La-Prugne, La Tuilière, Saint-Just-en-Chevalet, Juré, Crémeaux*).

Retrouvez tous les horaires sur loire.fr

Attention: Certains horaires ne sont maintenant disponible que sur réservation !



Les courses **TAD** figurant en jaune ne seront déclenchées qu'en cas de réservation.

Réservations disponibles du lundi au vendredi de 8h à 18h et jusqu' à la veille de la course avant 15h.

Le vendredi avant 15h pour réserver les samedis, dimanches et lundis.



Édition 2018

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique



RELAIS TRANSPORT SAINT-JUST-EN-CHEVALET ET SES ENVIRONS



ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL

Avec le soutien des municipalités et CCAS du Pays d'Urfé

SERVICE DE TRANSPORT SOLIDAIRE À LA DEMANDE

Pour qui ?

Toute personne habitant la Communauté de Communes de **Saint Just en Chevalet sans moyen de locomotion** ayant besoin d'un dépannage occasionnel. Les personnes doivent être **non imposables** et **adhérer à la charte de l'utilisateur**, disponible auprès des bénévoles chauffeurs.

La zone

Sur le **territoire de la communauté de communes du pays d'Urfé** et en accord avec les bénévoles

Pourquoi faire appel à un bénévole « relais transport » ?

Pour accéder à un service de transport de dépannage, quand les transports réguliers et les lignes de proximité ne permettent pas de se déplacer.

Sauf cas exceptionnel et avec l'accord du bénévole-chauffeur, **les animaux ne sont pas admis**.

Participation des usagers

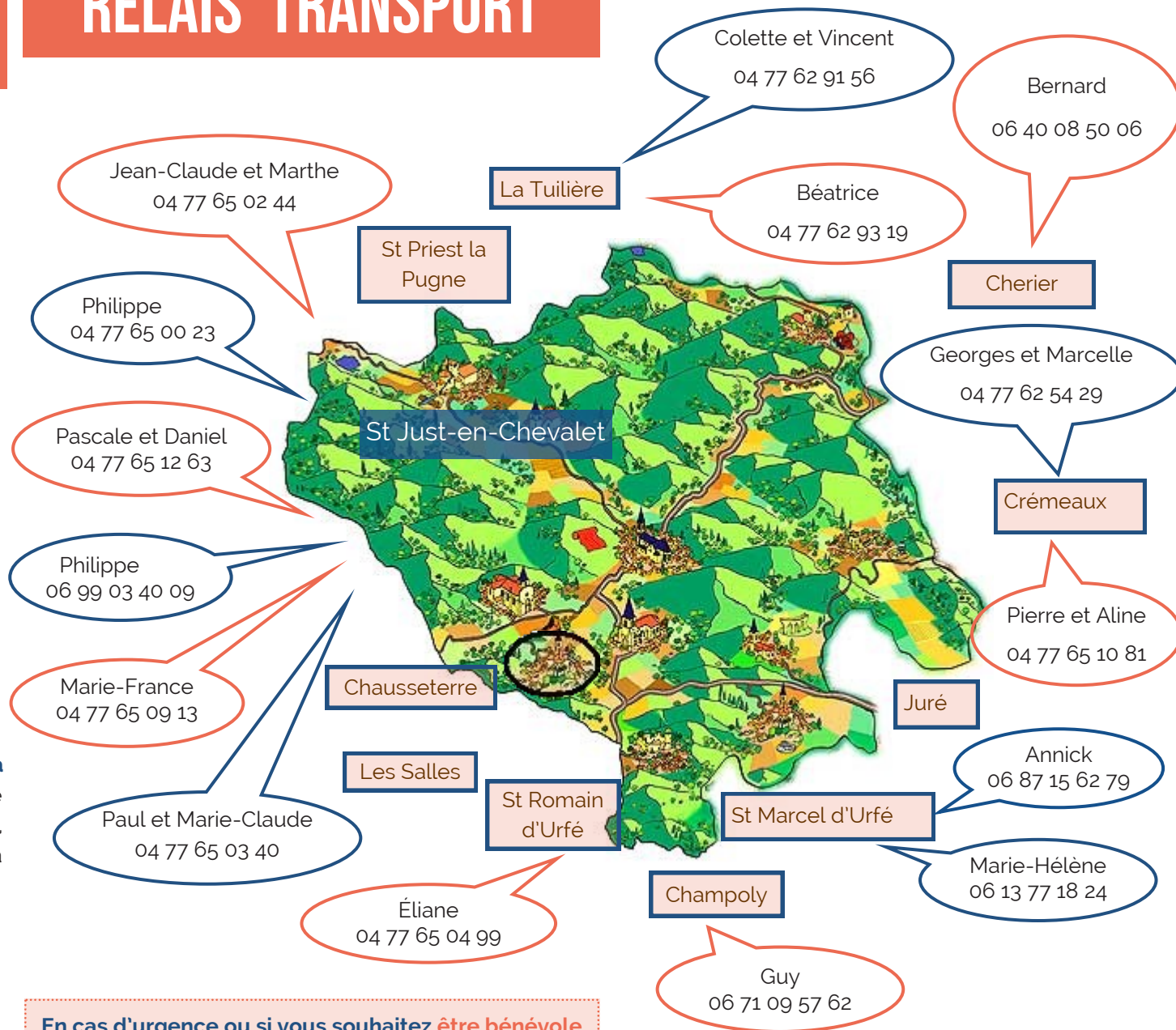
La personne transportée versera une **participation à partir de 3 €** (pour les trajets dans la communauté de communes) ou de **5€** (pour Boën, Feurs, Montbrison, Roanne, Vichy, Cusset, Thiers...) au bénévole qui la transmettra au trésorier.

Quand ?

En journée, du lundi au vendredi. En prévenant si possible **48h à l'avance**.

- Ne fonctionne pas le week-end, les jours fériés, ni en cas d'intempéries (neige, verglas...).
- Ne fonctionne pas pour des trajets réguliers
- Ne fonctionnera pas sur le trajet du marché les jours où les minibus de la ligne de proximité sont en service.

RELAIS TRANSPORT



En cas d'urgence ou si vous souhaitez être bénévole contactez le 06.81.80.32.04 de 9h à 18h.

Le Relais Transport est également assuré sur le canton de Saint-Germain-Laval : contactez l'équipe au 06.37.39.76.21



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**